

Dakar, le 11 JUL. 2016

Complaisance
Le Directeur

A

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du
Sénégal

N/Réf. : bbg/OT/CTrainmar

Objet : offre de formation

Monsieur le Bâtonnier,

Par la présente nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en partenariat avec *l'Université de Nantes*, le *Centre Trainmar de Dakar* lance dès le **15 Septembre 2016** un nouveau programme en :

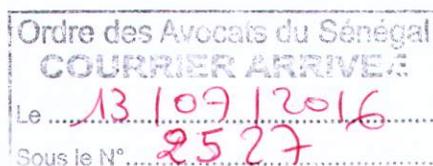
- **MASTER DROIT ET SECURITE DES ACTIVITES MARITIMES ET OCEANIQUES EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD)**

Convaincu de l'intérêt que ce programme peut présenter auprès de vos confrères, en raison notamment des enjeux liés à une bonne connaissance du cadre normatif qui gouverne les activités maritimes si importantes pour nos économies, nous espérons pouvoir les compter parmi nos auditeurs.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir toute information complémentaire que vous souhaiteriez avoir.

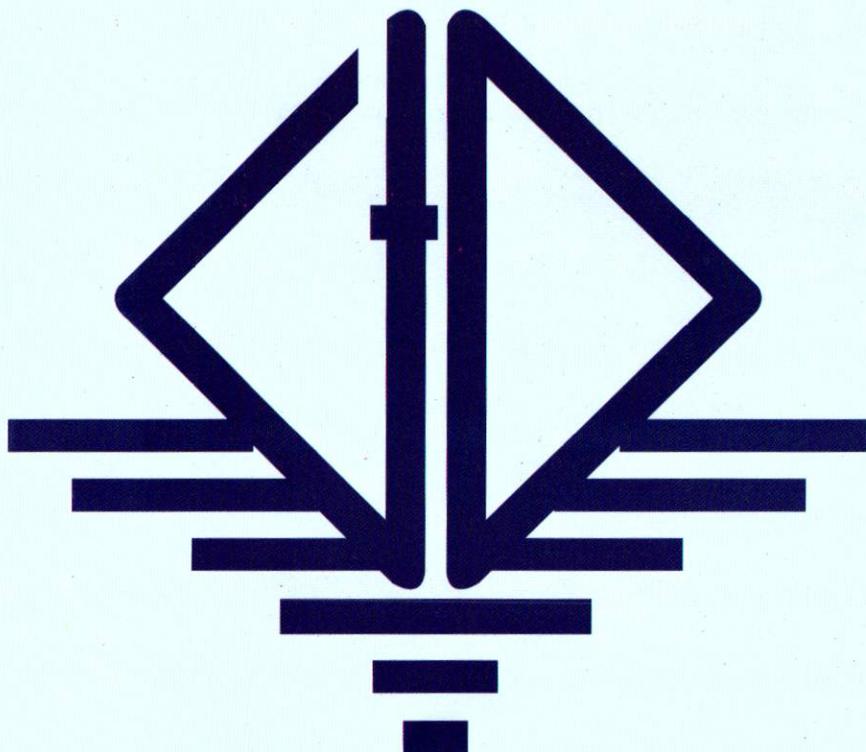
Veuillez croire, *Monsieur le Bâtonnier*, à l'assurance de notre considération distinguée.

La formation au cœur des échanges



PJ : plaquette

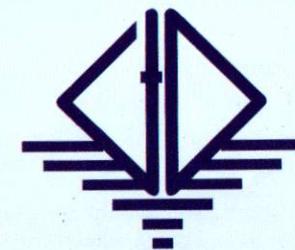




CENTRE TRAINMAR DE DAKAR
LA FORMATION AU CŒUR DES ÉCHANGES



UNIVERSITÉ DE NANTES



**CENTRE TRAINMAR
DE DAKAR**

MASTER 2



DROIT
**et sécurité des activités maritimes
et océaniques**

OBJECTIFS

Formation de professionnels du droit à la recherche par la recherche (par la réalisation d'un mémoire) juristes spécialisés dans les activités maritimes et les espaces océaniques.

formation juridique des Administrateurs des Affaires Maritimes et des officiers de marine marchande

formation professionnelle des inspecteurs de sécurité des navires et de prévention des risques professionnels (ISNRPM)

MODALITES D'ADMISSION

L' accès en deuxième année de **Master Droit et Sécurité des activités maritimes et océaniques** est sélectif. L'**admission** s'effectue sur dossier et sur concours.

Le concours concerne l'Ecole de l'Ecole d'Administration des Affaires Maritimes et les inspecteurs de sécurité des navires (ISNPRM), dont le master est la seconde année de formation. Les officiers de marine marchande (OMM) doivent être titulaire d'un brevet maritime STCW et sont soumis à un entretien.

Le **Master 2 Droit et Sécurité des activités maritimes et océaniques**, parcours Droit, constitue le débouché naturel des étudiants titulaires d'un **master 1 en droit**, motivés par les activités maritimes et les espaces marins. Le **Master DSAMO** est susceptible d'accueillir, après entretien, des étudiants titulaires de diplômes équivalents au master 1, dotés d'un minimum de formation juridique ou d'une pratique suffisante du droit (IEP, Ecole de commerce, sociologie, géographie, ingénieur)

DUREE

Une année Universitaire (près de 500 heures de formation). Cours accessible en formation initiale ou continue ou contrat de professionnalisation-susceptible de VAE

DEBOUCHES

Secteur d'activité visés à l'issue du diplôme :

Parcours Droit, postes juridiques :

Entreprises liées aux activités maritimes : argument maritime, assurances maritimes, professions portuaires maritimes (commission de transport, transit, logistique), sociétés de classification de navires, activités portuaires.

Institution professionnelles, notamment services des pêches, chambre de commerce et d'industrie.

Administration générales ou dédiées aux activités maritimes, de l'Etat ou des collectivités territoriales, institution internationales ou régionales.

Barreau

Poursuites d'études :

Thèse de doctorat en droit, à finalité professionnelle ou universitaire.



Organisation de la Formation

Le cursus Droit et Sécurité en EAD se développe dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Trainmar de Dakar

Modalités d'évaluation pour l'Unité d'enseignements fondamentaux

En décembre, un écrit de 3h porte sur les matières juridiques du tronc commun : Droit de la mer, Droit maritime privé, Droit des pêches, Droit de l'environnement marin.

Le Droit du travail maritime, Technique du navire sont validés par des exercices oraux ou écrits, exposés ou examen oral, dans des conditions précisées par les enseignants responsables de ces séminaires. Chacun de ces enseignements et séminaires est noté sur 20.

Modalités d'évaluation pour les Unités d'enseignements complémentaires

Au premier semestre, elle comprend quatre séminaires, Droit de l'environnement marin, Droit de la mer et de l'exploitation des océans, Droit maritime et des assurances, Droit portuaire et droit du littoral, validés par des exercices oraux ou écrits, exposés ou examen oral, dans des conditions précisées par les enseignants responsables de ces séminaires. L'Anglais maritime (juridique) est validé par des exercices oraux ou écrits, exposés ou examen oral, dans les conditions générales précisées par l'enseignant responsable. Chacun de ces enseignements et séminaires est noté sur 20.

Au second semestre, l'Unité comprend la méthodologie du mémoire, l'anglais maritime (technique) et l'exposés-discussion. Le mémoire est soutenu devant deux enseignants du diplôme, éventuellement un troisième enseignant ou un professionnel disponible, selon le sujet traité. La soutenance dure au maximum une heure. Le mémoire et la soutenance sont notés sur 60.

L'exposé discussion porte sur Droit de la mer, Droit maritime privé, Droit des pêches, Protection de l'environnement marin, intervient en juin et est noté sur 40.

En cas d'impossibilité de fonctionnement de la visioconférence, un sujet sera transmis aux étudiants, qui disposeront de 5h pour le traiter et déposer leur écrit sur la plate-forme de formation.

L'Anglais maritime (technique) est assuré par l'ENSM, l'Ecole Nationale Supérieure Maritime, site de Nantes et fait l'objet d'une notation sur 20.

Modalités d'évaluation pour l'Unité d'enseignements optionnels

Ce cursus en EAD fait l'objet d'un renforcement à travers l'Unité d'enseignements optionnels, comprenant les enseignements de Sécurité des navires, Sûreté des navires, Stabilité des navires, matières enseignées sur place par les ressources locales. Chacun des enseignements fait l'objet d'une validation par un écrit de 1H30, noté sur 20



UNIVERSITÉ DE NANTES